



DT CHCM

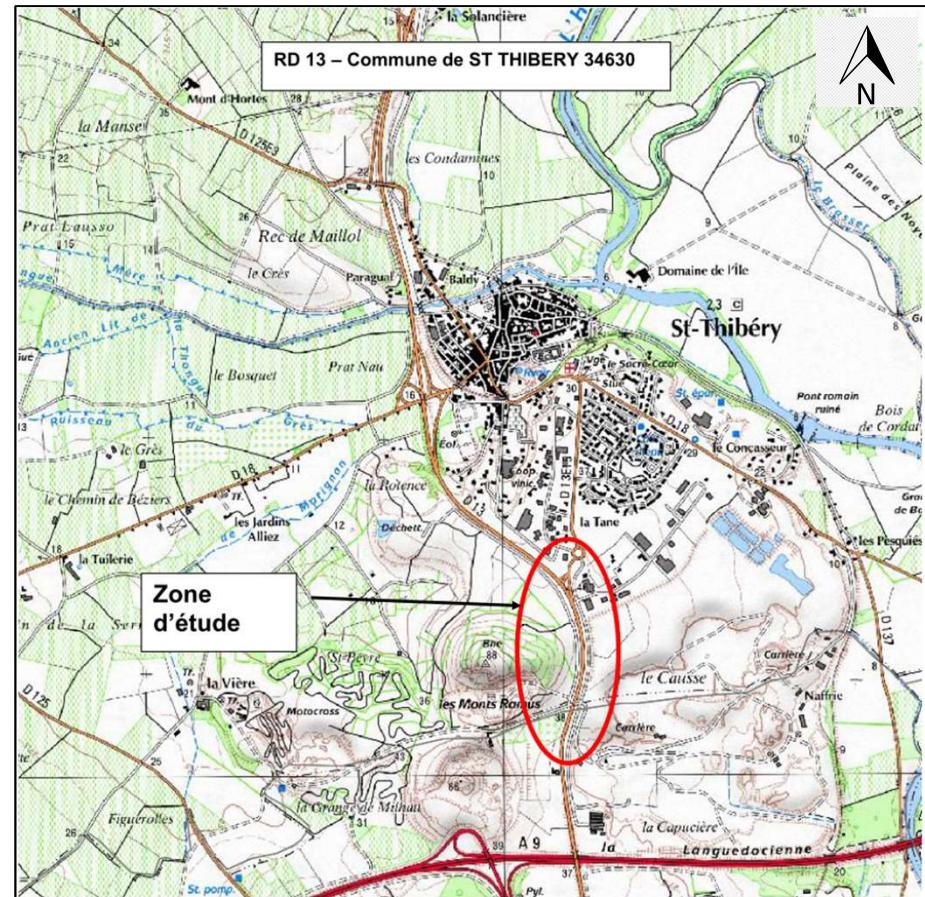
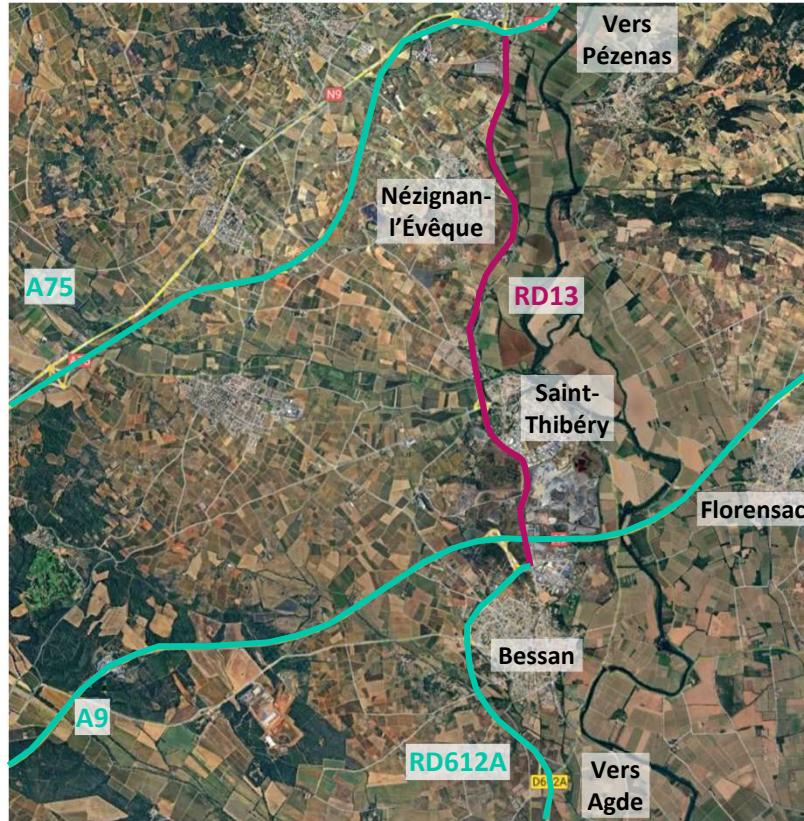
RD13 – Sécurisation de l'entrée Sud de Saint-Thibéry

Communes de Saint-Thibéry et de Bessan

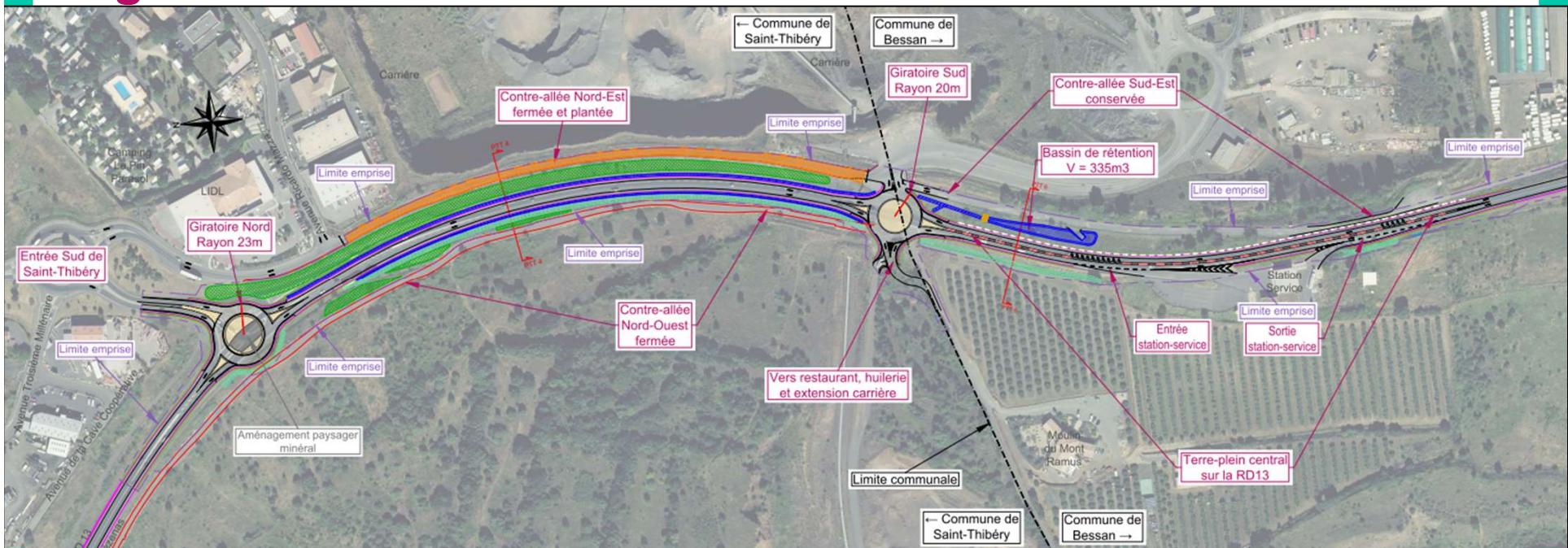
Présentation de la démarche de concertation

- La concertation publique permet à chacun de s'informer, de donner son avis, de proposer des solutions
- le projet peut ainsi être adapté aux besoins locaux
- Après cette réunion de présentation
 - Vous pourrez consulter les éléments présentés *du 07 février au 09 mars 2026*
 - En mairie de Saint Thibéry, au niveau de l'accueil
 - Sur le site internet dédié :
<https://www.registre-numérique.fr/rd13-securisation-entreesud-saint-thibery>
 - Vous pourrez formuler vos remarques jusqu'au 9 mars 2026 sur l'adresse mail suivante :
rd13-securisation-entreesud-saint-thibery@gmail.registre-numérique.fr
- Vos retours seront étudiés et pris en compte lors de la rédaction du bilan de concertation

Plan de situation



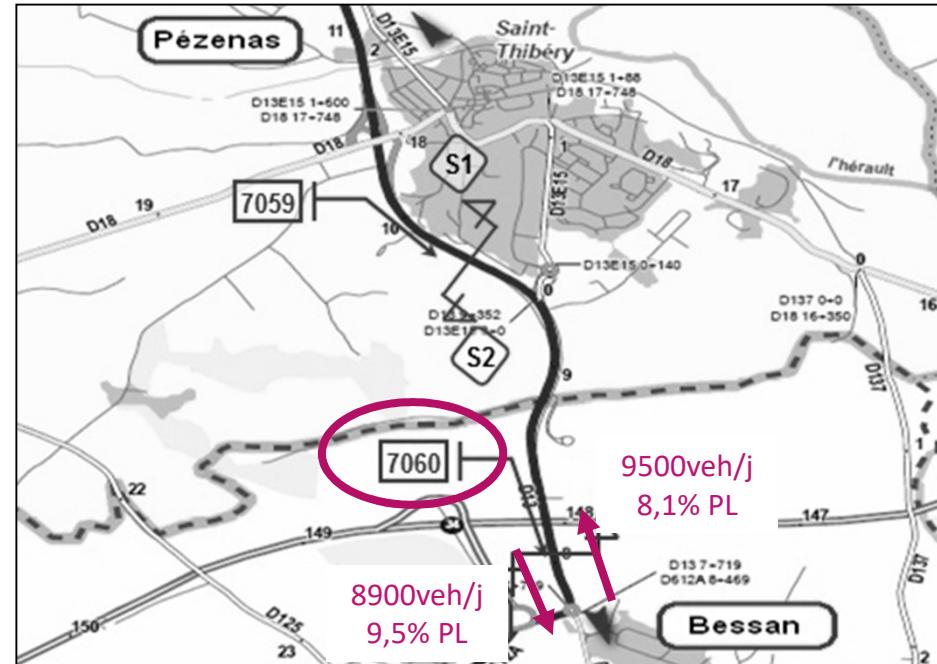
Synoptique de l'aménagement – création de deux giratoires



Trafics

Les données sont issues du comptage situé au point « 7060 » effectués sur la RD 13.

- Sens 1 : deBessan vers Saint-Thibéry
 - Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) : 9 500 véhicules/jour
 - dont : 770 poids lourds (soit ~8,1%)
- Sens 2 de Saint-Thibéry vers Bessan
 - TMJA : 8 900 véhicules/jour
 - dont : 850 poids lourds (soit ~9,5%)



Données issues de comptages des services du Département du 20/09/2023 au 03/10/2023 sur la RD13 au niveau du PR08+050.

Transports exceptionnels

- Itinéraire de desserte locale « Transports Exceptionnels » 6m x 6m (bateaux, mobile-home) desservant les communes de Vias, Agde et Marseillan.
- Itinéraire de délestage de l'autoroute A9.

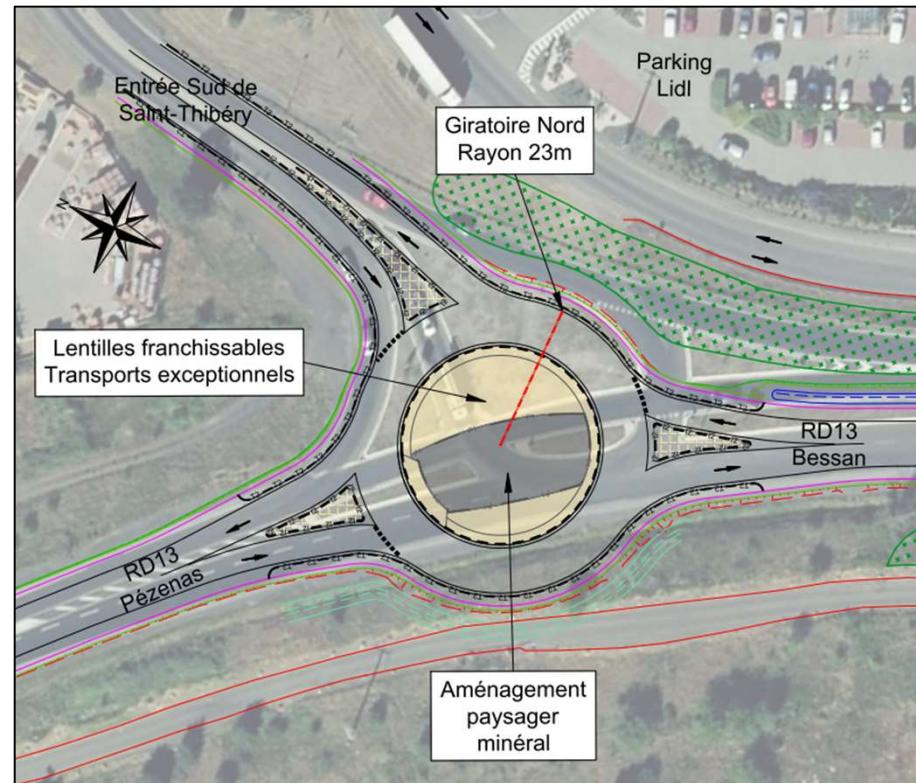
Giratoire Nord - État actuel

- Carrefour complexe



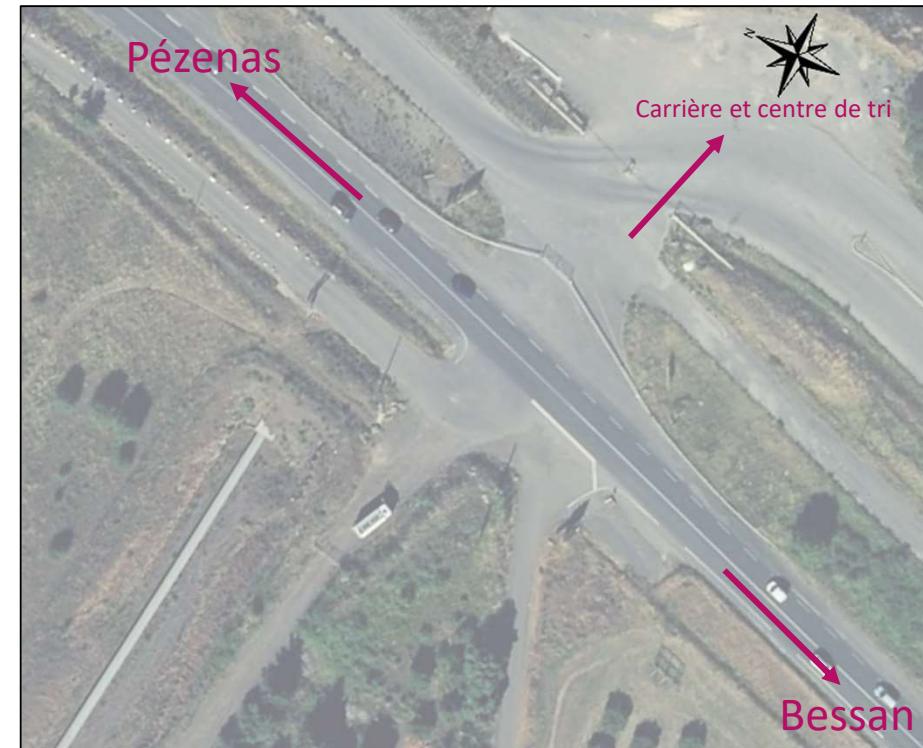
Giratoire Nord - État projet

- Sécurisation du carrefour d'accès à Saint-Thibéry
- Trois branches :
 - Nord-Est : RD13e15 vers Saint-Thibéry
 - Nord-Ouest : RD13 vers Pézenas
 - Sud : RD13 vers Bessan
- Pas d'éclairage
- Pas de trottoirs ni de passages piétons



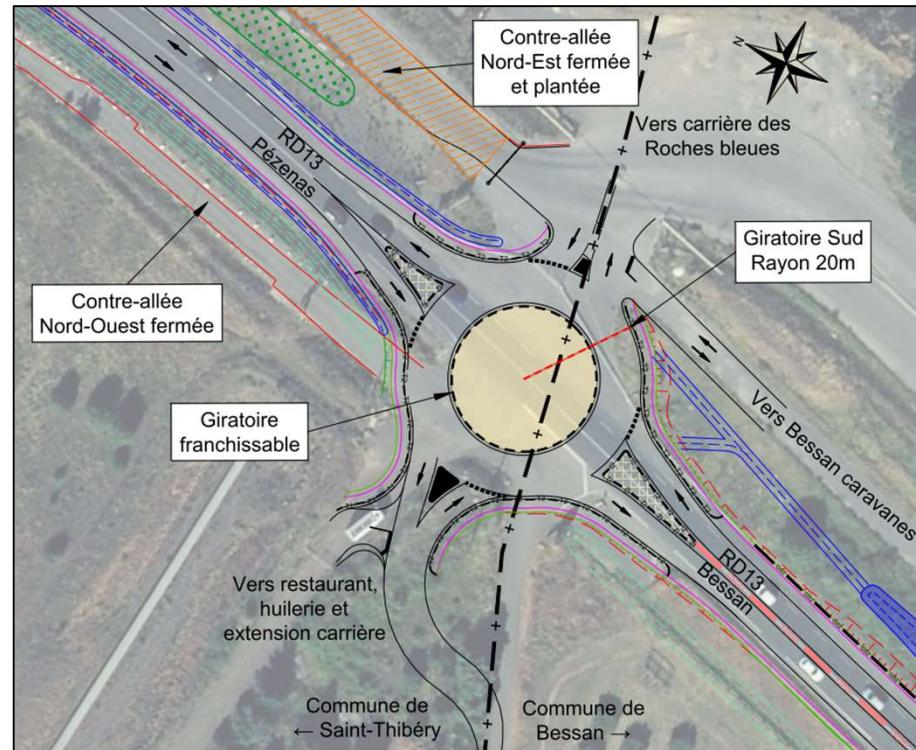
Giratoire Sud – État actuel

- Carrefour en Té (Stop)



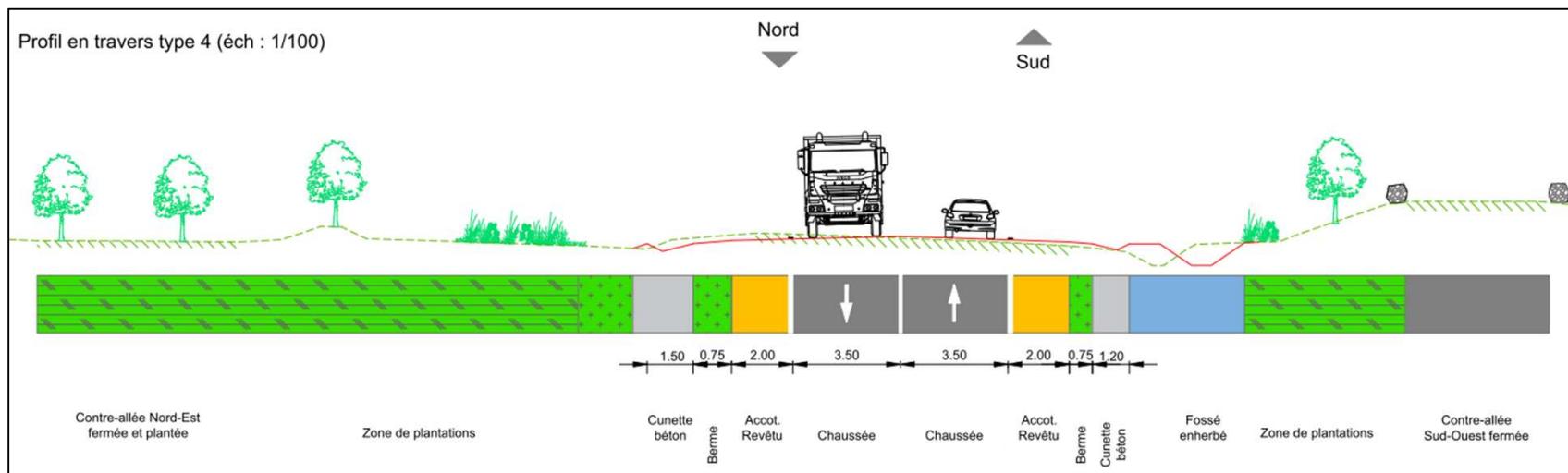
Giratoire Sud – État projet

- Sécurisation de l'accès à la carrière et au nouveau centre de tri
- Quatre branches :
 - Nord : RD13 vers Pézenas
 - Sud : RD13 vers Bessan
 - Est : vers carrière, Bessan Caravanes et centre de tri
 - Ouest : vers restaurant, huilerie et extension carrière
- Pas d'éclairage
- Pas de trottoirs ni de passage piétons



RD13 centrale entre les deux giratoires

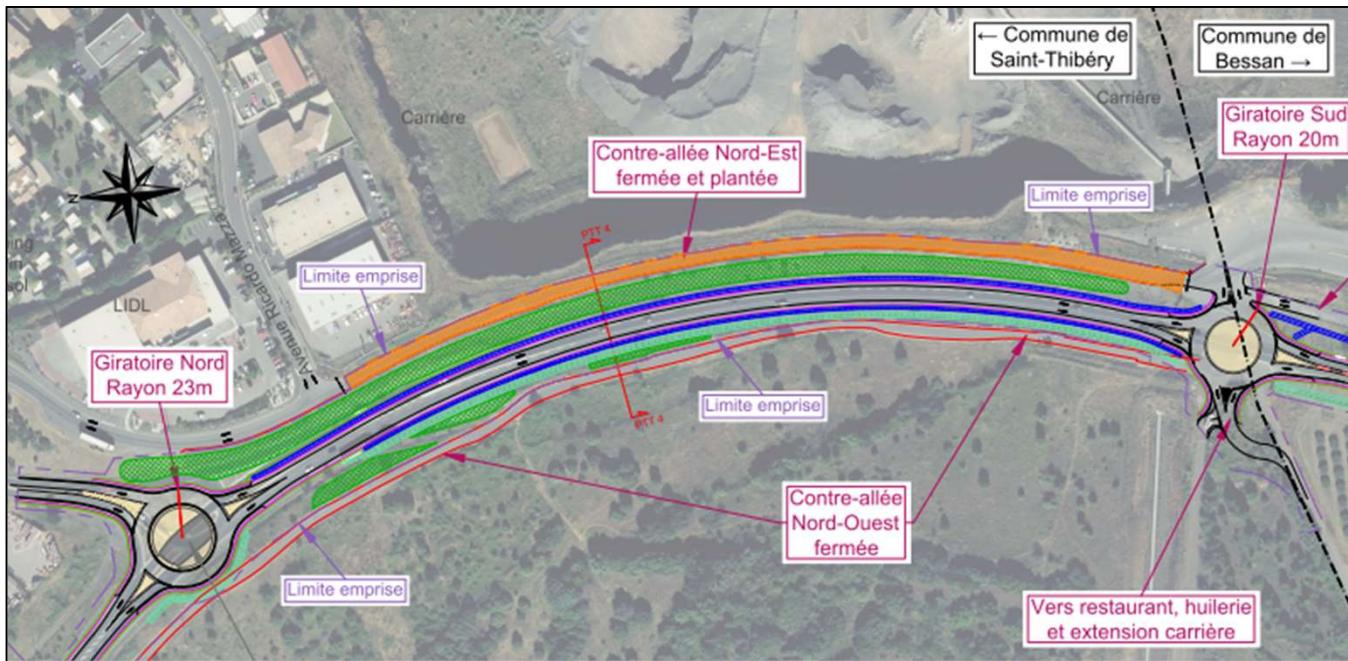
- Création d'accotements sécurisés revêtus en enrobé clair
- Chaussée neuve
- Création de fossés
- Plantations sur la contre-allée



La berme d'une route est la partie non roulable de l'accotement d'une route.

Contre-allée Nord-Est

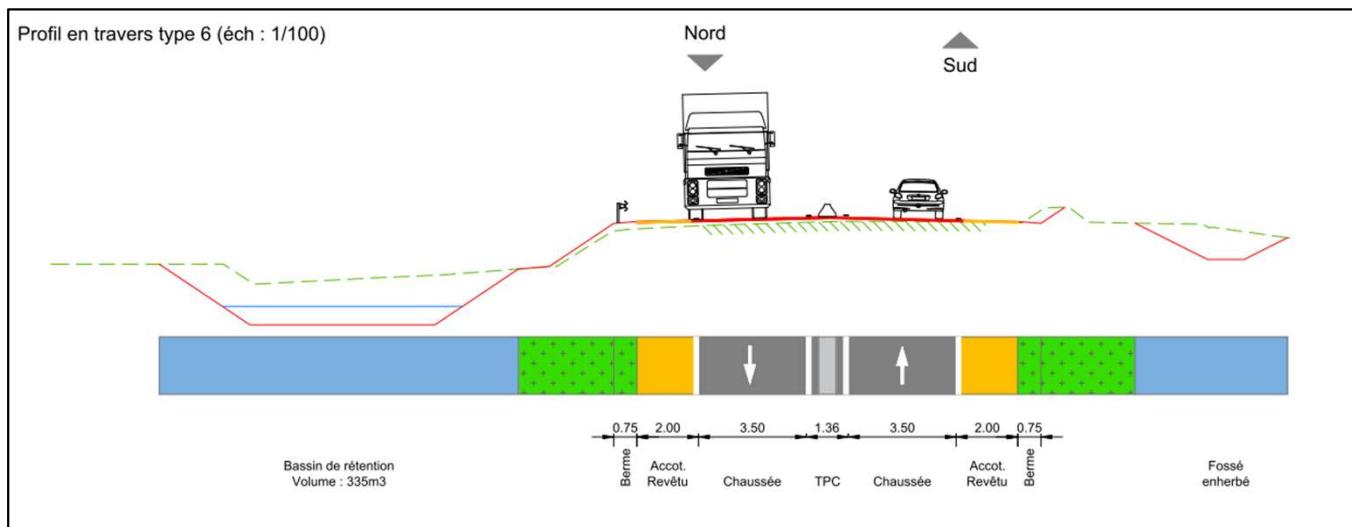
- Dessert actuellement la carrière et le centre de tri
- Fermée entre accès à la carrière et avenue Ricardo Mazza
- Voirie déconstruite et plantations en lieu et place



RD13 Sud au droit de la station-service

- Sécurisation de l'accès à la station-service
- Création de terre-plein central pour éviter les cisaillements

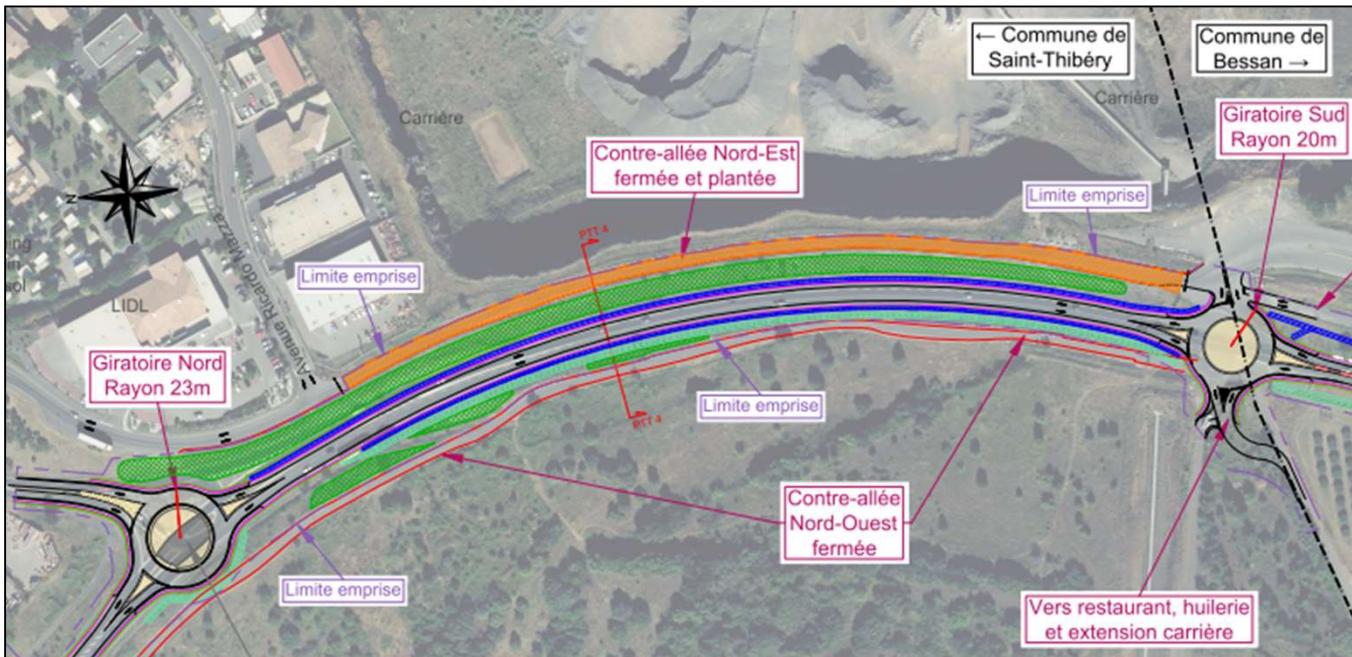
- Création d'accotements sécurisés revêtus en enrobé clair
- Chaussée neuve
- Création de fossés



La berme d'une route est la partie non roulable de l'accotement d'une route.

Contre-allée Nord-Ouest

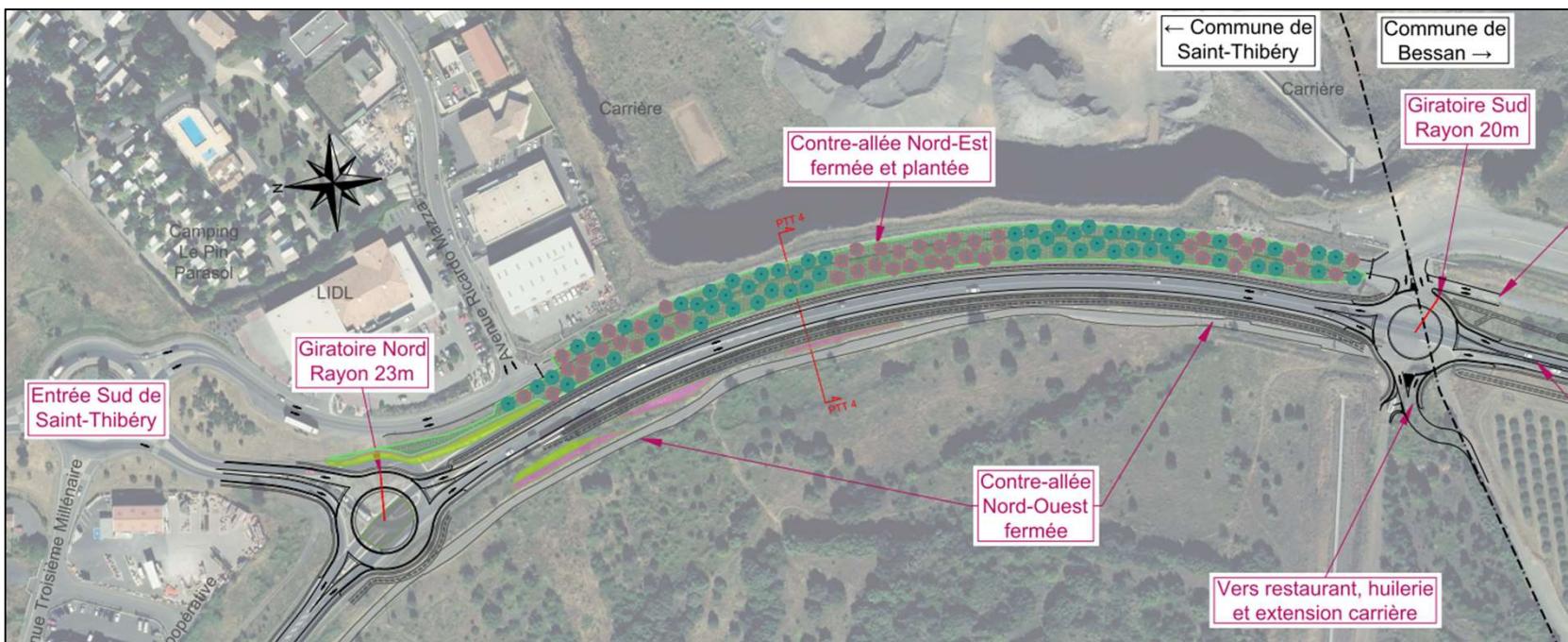
- Dessert actuellement l'ancien centre de tri
- Fermée à partir de l'accès au restaurant, à l'huilerie et à l'extension de la carrière
- Voirie laissée en l'état



Aménagements paysagers

- Haie d'arbustes
- Massif d'arbustes

- Oliviers
- Amandiers



Aménagements paysagers



Premier plan : alignement d'amandiers
Second plan : alignement d'oliviers



Olivier

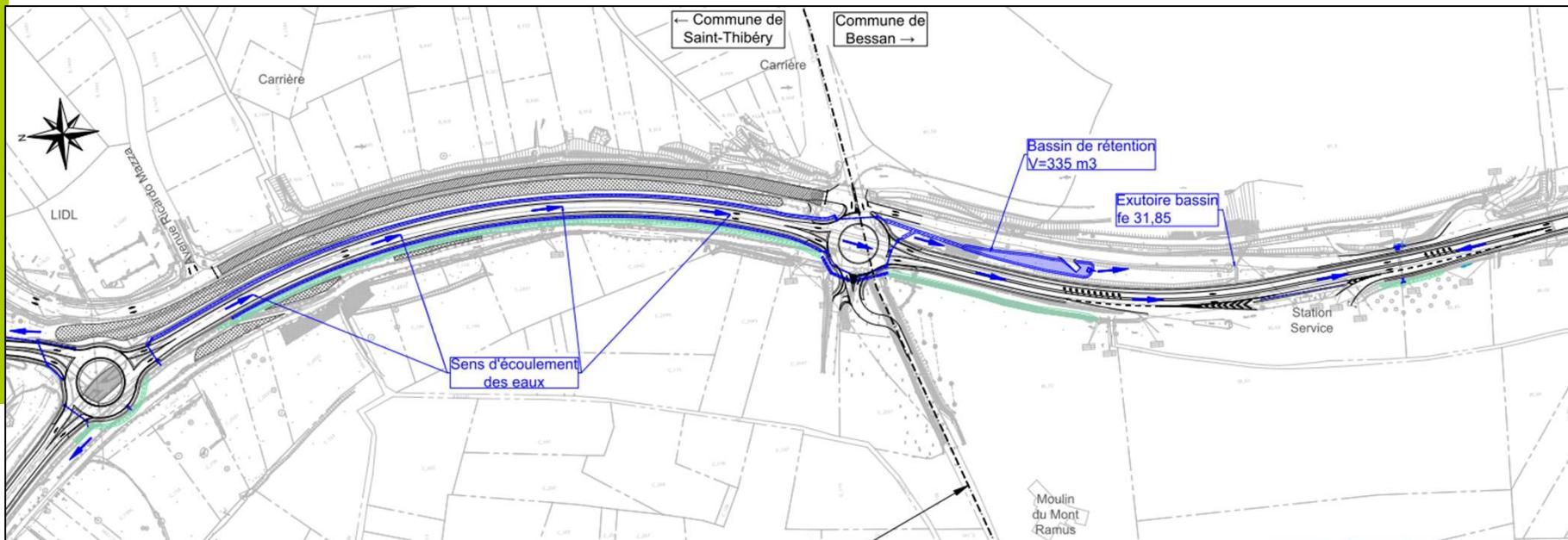


Amandier

Assainissement

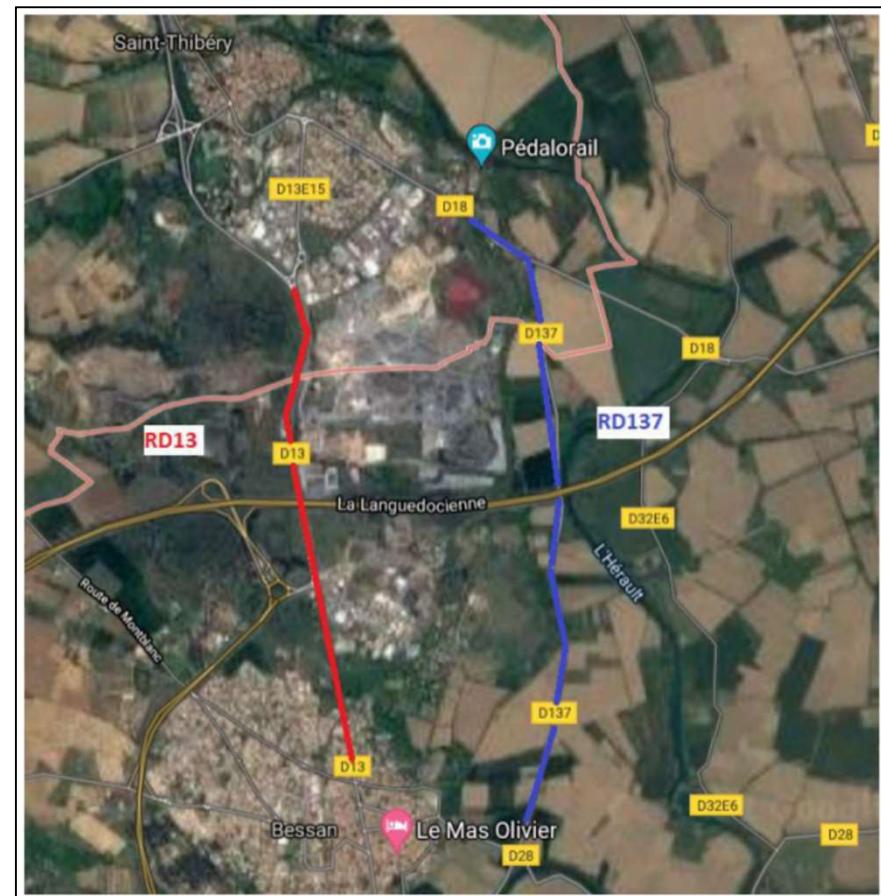
- Fossés enherbés pour les eaux de ruissellement en provenance des bassins versants amont
- Cunettes bétonnées pour les eaux de voirie
- 1 bassin de rétention proche du giratoire Sud,
 - en compensation de l'imperméabilisation générée par le projet, soit environ 2 700 m².
 - Compensation de 120l/m² imperméabilisé
 - Bassin de 335 m³

DT CHCM



Aménagements cyclables

- Article L 228-3 du Code de l'Environnement
« A l'occasion des réalisations ou des réaménagements des voies hors agglomération, (...), le gestionnaire de la voirie évalue, (...), le besoin de réalisation d'un aménagement ou d'un itinéraire cyclable ainsi que sa faisabilité technique et financière. »
- RD13 est une voie rapide/voie express pas incitatif pour les cycles
- **RD137 privilégié pour les aménagements cyclables**

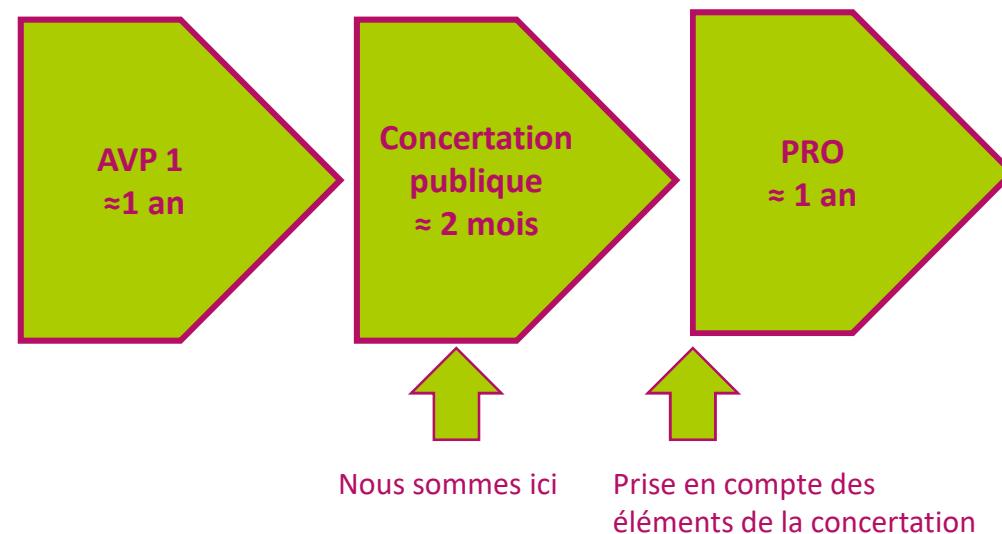


Foncier

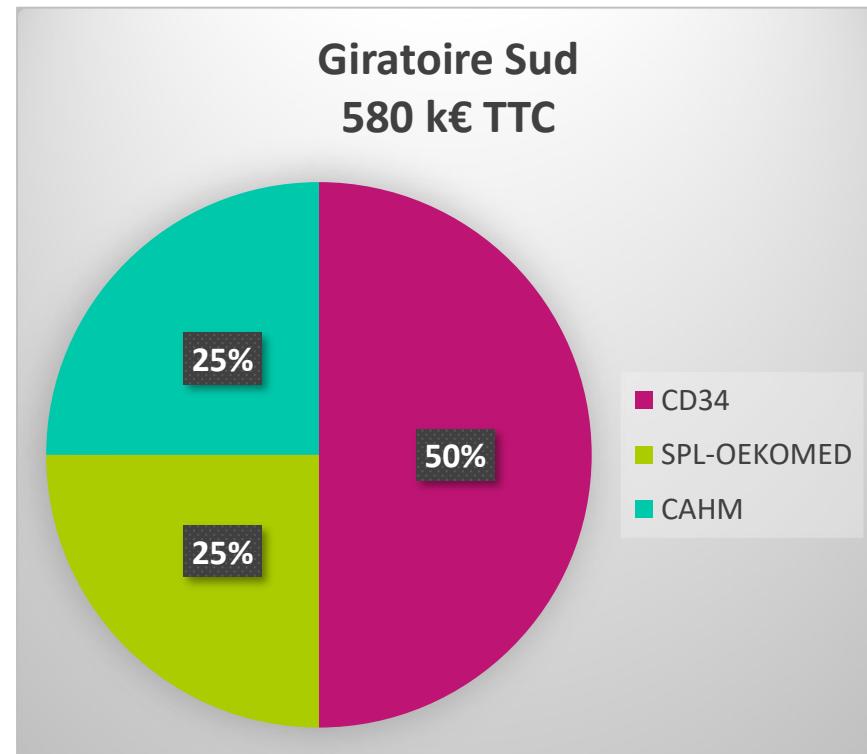
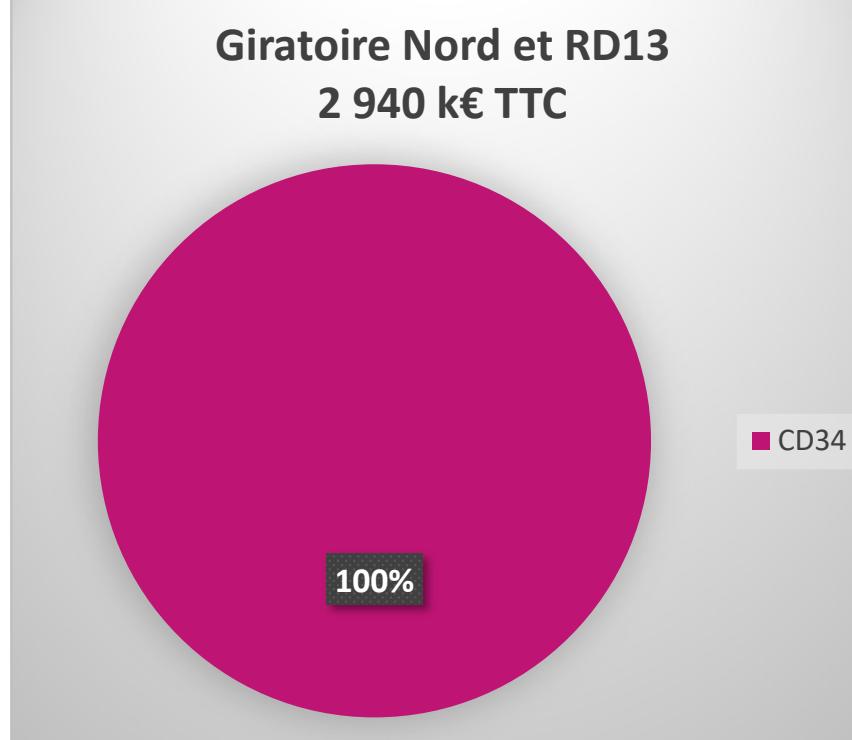
- Toutes les acquisitions foncières sont réalisées à l'amiable
- Elles sont situées au niveau du giratoire Sud

Planning prévisionnel des études

DT CHCM



Financement



SPL : Société Publique Locale

CAHM : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée



Merci de votre écoute

Avez-vous des questions ?

<http://www.hérault.fr/transport>

<https://www.registre-numérique.fr/rd13-securisation-entreesud-saint-thibery>

rd13-securisation-entreesud-saint-thibery@gmail.registre-numérique.fr



SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN,
ÉCOLOGIE EN ACTIONS

22

herault.fr



Appli Mon Hérault